

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Déposé / Reçu le

19 DEC. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

20000639

N° d'entreprise : 0465.936.134

Dénomination(en entier) : **EUROCONSUMERS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association Internationale Sans But Lucratif**Siège : **Rue de Hollande 13 - 1060 Bruxelles (Saint-Gilles)****Objet de l'acte : Nomination**

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Organe d'Administration du 4 novembre 2019

Après en avoir délibéré, l'Organe d'Administration décide à l'unanimité, conformément à l'article 16 des statuts, de désigner Monsieur MECHELS Ivo, Frans, W. né le 14 mai 1960 à Deurne, domicilié Verbrandelei 22 à 2160 Wommelgem, comme délégué à la gestion journalière et de lui confier la direction des affaires sociales de l'Association.

Une copie des pouvoirs qui lui sont conférés est annexée au présent procès-verbal.

Le Conseil d'Administration décide d'octroyer un mandat spécial à M. ANCKAER Alain, né le 13/08/1958 à Ixelles et domicilié avenue de Tervueren 136/3 à 1150 Bruxelles afin de faire publier les décisions susmentionnées aux Annexes du Moniteur Belge et de représenter la société relativement à ce qui précède auprès du greffe du tribunal d'entreprise de Bruxelles

Pour copie conforme,

Paolo MARTINELLO
Président

Armand De WASCH
Administrateur

POUVOIRS DU DELEGUE A LA GESTION JOURNALIERE

(annexe au procès-verbal de la réunion de l'Organe d'Administration du 4 novembre 2019)

Monsieur Ivo MECHELS est chargé, à partir de la publication au Moniteur Belge du procès-verbal susmentionné, de la gestion journalière et de la représentation de l'ASBL Euroconsumers en ce qui concerne cette gestion.

En conséquence, il peut de manière individuelle :

Signer la correspondance journalière ;

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

Acheter et vendre toutes marchandises, matières premières, passer tous marchés ;

Toucher et recevoir de la Banque Nationale de Belgique, du Trésor Belge, de toutes caisses publiques et de toutes administrations, sociétés, organisations ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs qui pourront être dues à la société, en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit ; retirer toutes sommes ou valeurs consignées ; de toutes sommes ou valeurs reçues, donner bonne et valable quittance et décharge au nom de la société ; payer en principal, intérêts et accessoires, toutes sommes que la société pourrait devoir ;

Faire ouvrir au nom de la société tous comptes en banque ou au service des chèques postaux ;

Prêter ou emprunter ;

Retirer au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemins de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non et ceux renfermant des valeurs déclarées ; se faire remettre tous dépôts ; présenter les connaissements, lettres de voiture et autres documents nécessaires ; signer toutes pièces et décharges ;

Dresser tous inventaires des biens et valeurs quelconques pouvant appartenir à la société ;

Nommer, révoquer, destituer tous agents et employés de la société ; fixer leurs traitements, remises, salaires gratifications ainsi que toutes les autres conditions de leur admission et de leur départ ;

Négocier et signer tous contrats et accords ;

Solliciter l'affiliation de la société à tous organismes d'ordre professionnel ;

Représenter la société devant toutes les administrations publiques ou privées ;

Représenter la société auprès des tribunaux ;

Substituer un ou plusieurs mandataires dans telle ou telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

Bruxelles, le 4 novembre 2019

Pour extrait conforme,

Paolo MARTINELLO

Président de l'Organe d'Administration

Armand DE WASCH

Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature